



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



19 mars 2025

Aux nouveaux intégrés par mutation
dans les Bouches du Rhône



***Infos pratiques à tous les nouveaux
enseignants du 1er degré qui vont
prendre leur poste au 1er septembre***

Cher(e) collègue,

Permetts moi tout d'abord, au nom du SNUDI FO 13, de te souhaiter la bienvenue dans notre département !

Nous t'envoyons ce mail pour vous féliciter de ton intégration après les opérations des permutations dont les résultats nationaux sont toujours autant catastrophiques.

[\[Voir les Statistiques nationales\]](#)

Afin de pouvoir continuer à obtenir les informations importantes sur le déroulement de ta carrière dans les Bouches du Rhône, nous t'inscrivons dès à présent sur notre liste de diffusion.

Tu trouveras ci-dessous les infos importantes sur le mouvement à venir, le dossier priorité médicale, la demande de temps partiel, l'indemnité de changement de résidence, les adresses importantes, nos coordonnées et les modalités pour adhérer à notre syndicat si tu le souhaites.

Nous restons à ton service, par mail et par téléphone, en espérant te voir à la prochaine rentrée lors de nos tournées d'école et nos RIS...

Pour les délégués du personnel SNUDI FO 13

Franck NEFF, secrétaire départemental

Mouvement intra-départemental

Nous disposons du calendrier prévisionnel des principales opérations du mouvement 2025.

Le mouvement memento devrait être publié le lundi 31 mars.

La saisie des vœux dans le serveur MVT1D 13 devrait être possible du mercredi 2/03 à 17h au vendredi 11/03 à 12h.

Nous préciserons toutes ces informations dans un prochain mail spécifique.

Il faudra vous connecter au **serveur lprof de votre département d'origine** avec vos identifiants habituels.

Cliquez ensuite sur l'onglet « Les services » puis SIAM puis « mouvement intra-départemental ». Tu seras automatiquement basculé(e) sur le mouvement des Bouches du Rhône.

La liste des postes au mouvement sera publiée peu avant l'ouverture du serveur.

Toutes les modalités des opérations du mouvement sont expliquées dans le « **memento mouvement** » de la DSDEN 13 avec l'ensemble des annexes.

Tous ces documents seront accessibles sur notre site internet, à la [\[page spéciale « Mouvement 2025 » \]](#)

Attention, la procédure est assez complexe dans les Bouches du Rhône et il faut vraiment prendre le temps de bien lire le memento mouvement.

Bien entendu, nous restons à ta disposition pour répondre par mail ou par téléphone à vos questions.

Nous organisons une **RIS spéciale « MOUVEMENT 2025 »**, en visio,

le MERCREDI 26 MARS de 9h30 à 12h30

[\[Lien pour se connecter automatiquement sur votre ordinateur >>ICI<<\]](#)

Depuis l'application ZOOM sur tablette ou smartphone

ID de réunion : 858 0311 1246

Code secret : 656955

Inutile de s'inscrire avant. Il suffira de te connecter à 9h30 !

Configurer sa boîte aux lettres I-PROF

Ton accusé de réception, suite à ta saisie en ligne et à la clôture du serveur, te sera précisée à l'adresse mail que tu as renseignée dans la page d'accueil de ton IProf. Il faudra créer une nouvelle adresse mail en **@ac-aix-marseille.fr**
Les modalités seront expliquées dans le courrier qu'enverra la DSDEN 13 aux nouveaux intégrés.

Documents pratiques

[\[Carte interactive des écoles de Marseille\]](#)

[\[Carte interactive des écoles hors Marseille\]](#)

[\[Carte des communes des Bouches du Rhône\]](#)

D'autres documents seront disponibles sur la [\[page spéciale Mouvement\]](#) de notre site

Bonification médicale

Si tu souhaites obtenir une bonification médicale (au titre du handicap) pour ton mouvement dans les Bouches du Rhône, il faut que tu transmettes très rapidement ta demande à la Division du Personnel Enseignants (DPE2) :

ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

De même, il faudra transmettre ton dossier au médecin de prévention (sous pli cacheté) à l'adresse indiquée dans la circulaire.

[\[Circulaire\]](#) [\[Formulaire\]](#)

La date limite de réception des dossiers est le MERCREDI 26 MARS pour les collègues intégrés par permutations.

Il te faut donc bien préciser dans ta demande que tu as appris ton intégration dans le département le 14 mars car comme tu peux le constater, la date limite était le vendredi 28 février pour les enseignants de notre département.

Temps partiels

Si tu souhaites travailler à temps partiel pour la prochaine rentrée scolaire, il faudra prendre connaissance de la **circulaire temps partiel**

[\[à télécharger >ICI<\]](#)

ATTENTION : il y aura des restrictions, notamment sur les demandes « sur autorisation »

Les nouveaux intégrés devront faire une demande manuelle auprès du service de la Division des personnels.

Contact DSDEN 13 :

Mme GALLETTA 04.91.99.67.31 et ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr

Il faut notamment indiquer :

- NOM, Prénom, date de naissance
- Motif de la demande (de droit/sur autorisation)
Préciser le motif indiqué dans la circulaire (élever un enfant de - de 3 ans, convenances perso...)
- Nombre de jour(s) libéré(s) souhaité(s) : 1 jour (75%), 2 jours (50%), 1 jour avec des heures complémentaires (80%)
- Préciser si nécessaire le/les jour(s) de la semaine libéré(s) souhaité(s)

Pour suivre ton dossier, mettre le syndicat en copie de ton envoi

contact@snudifo13.org

En cas de refus, il faudra déposer un [\[recours gracieux\]](#) que le SNUDI FO 13 pourra défendre en ton nom

Indemnités de changement de domicile (ICR)

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 - « Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent bénéficier de la prise en charge des ICR au titre de certains changements de résidence administrative entraînant un transfert de domicile personnel ou familial. »

Selon ce décret, tu peux donc prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge de tes frais de déménagement de résidence. Tu auras un délai maximal de 12 mois pour déposer ton dossier en faisant la demande à ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr (Mme GALLETA).

Le dossier est constitué du formulaire spécifique, de ton arrêté d'affectation, de ton attestation de non perception des frais de changement de résidence durant les 5 dernières années (à demander à ta DSDEN d'origine).

Cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif dans le 13. Ce n'est que la 2ème année, si tu es encore sur un poste à titre provisoire que ta demande peut être acceptée.

[\[Voir le dossier spécial du SNUDI FO\]](#)

Adresses importantes



SNUDI FO 13

Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux 13232
MARSEILLE CEDEX 1
04.91.00.34.22
07.62.54.13.13



DSDEN 13

28 Bd Charles Nédélec
13231 MARSEILLE
CEDEX 1
04.91.99.66.66
[\[Site internet\]](#)



MGEN 13

65 av Jules Cantini
13006 Marseille
Courrier et fiche de soins : MGEN 13411
MARSEILLE CEDEX 20
tel : 3676

[\[site internet\]
contact@snudifo13.org](http://contact@snudifo13.org)

[ce.ia13@ac-aix-
marseille.fr](mailto:ce.ia13@ac-aix-marseille.fr)

[\[Site internet\]](#)



MAIF MARSEILLE

Le Zénith 179 bd
Mireille Lauze 13395
MARSEILLE CEDEX 1
04 91 29 68 000
16 av du Prado 13006
MARSEILLE
04 91 15 14 00
[\[Site internet\]](#)

MAIF AIX EN PCE

Le Ravanas
340 av Brédasque
13100 AIX EN Pce
04 42 29 65 00
[\[Site internet\]](#)

AUTONOME DE SOLIDARITE

1 r Mazagran
13001 MARSEILLE
[\[Site internet\]](#)
[asl013@autonomesolidarite
.fr](mailto:asl013@autonomesolidarite.fr)

Vos délégués FO à la CAPD du 13



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin 2025

Vous pouvez déjà adhérer pour toute l'année civile 2025 en programmant vos virements, chèques, prélèvements automatiques !

Vous bénéficiez d'un reçu fiscal en janvier 2025 pour réduire 66% de la cotisation de vos impôts 2024.

Si vous êtes encore adhérent(e) à jour de vos cotisations dans votre département d'origine, vous renouvelerez votre adhésion 2026 au SNUDI FO 13 en janvier 2026



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

